

AMÉNAGEMENT DE LA RUE SAINT-GEORGES



Dans le cadre du Plan Métropolitain des Mobilités (P2M), la Métropole du Grand Nancy et la Ville de Nancy s'engagent pour un territoire qui concilie plus harmonieusement les enjeux de mobilités, d'accessibilité, de qualité des espaces publics et de végétalisation.

POURQUOI CES TRAVAUX ?

Afin d'accueillir le nouveau trolleybus 100 % électrique dans les meilleures conditions à la rentrée 2024, et permettre une amélioration significative des espaces publics, ainsi qu'une végétalisation accrue, d'importants travaux sont engagés sur l'ensemble du tracé de la ligne 1.

MODIFICATION DU PLAN DE CIRCULATION DU 20 NOVEMBRE AU 22 DÉCEMBRE - DATES PRÉVISIONNELLES

À partir du 20 novembre, une nouvelle phase de travaux aura lieu dans la rue Saint-Georges, le long de la cathédrale jusqu'à la rue Bailly, ainsi que de la rue Bailly jusqu'à la place Division de fer. La circulation dans le secteur s'opérera selon les modalités ci-dessous.

MISES EN CIRCULATION INTERDITE

- ➡ Rue Saint-Georges : de la rue Saint-Julien à la rue Maurice Barrès et de la rue Bailly à la place Division de fer.
Les garages des riverains entre la rue Bailly et la place Division de fer ne seront plus accessibles le temps des travaux ; les riverains seront donc relogés dans le parking Stanislas ou le parking du quai Sainte-Catherine.
- ➡ Place du Colonel Driant : de la rue Drouin à la rue Saint-Georges.

MISES À SENS UNIQUE

- ➡ Place du Colonel Driant : de la rue Drouin vers la rue du Manège.
- ➡ Rue Saint-Georges : de la rue Maurice Barrès vers la place du Colonel Driant.

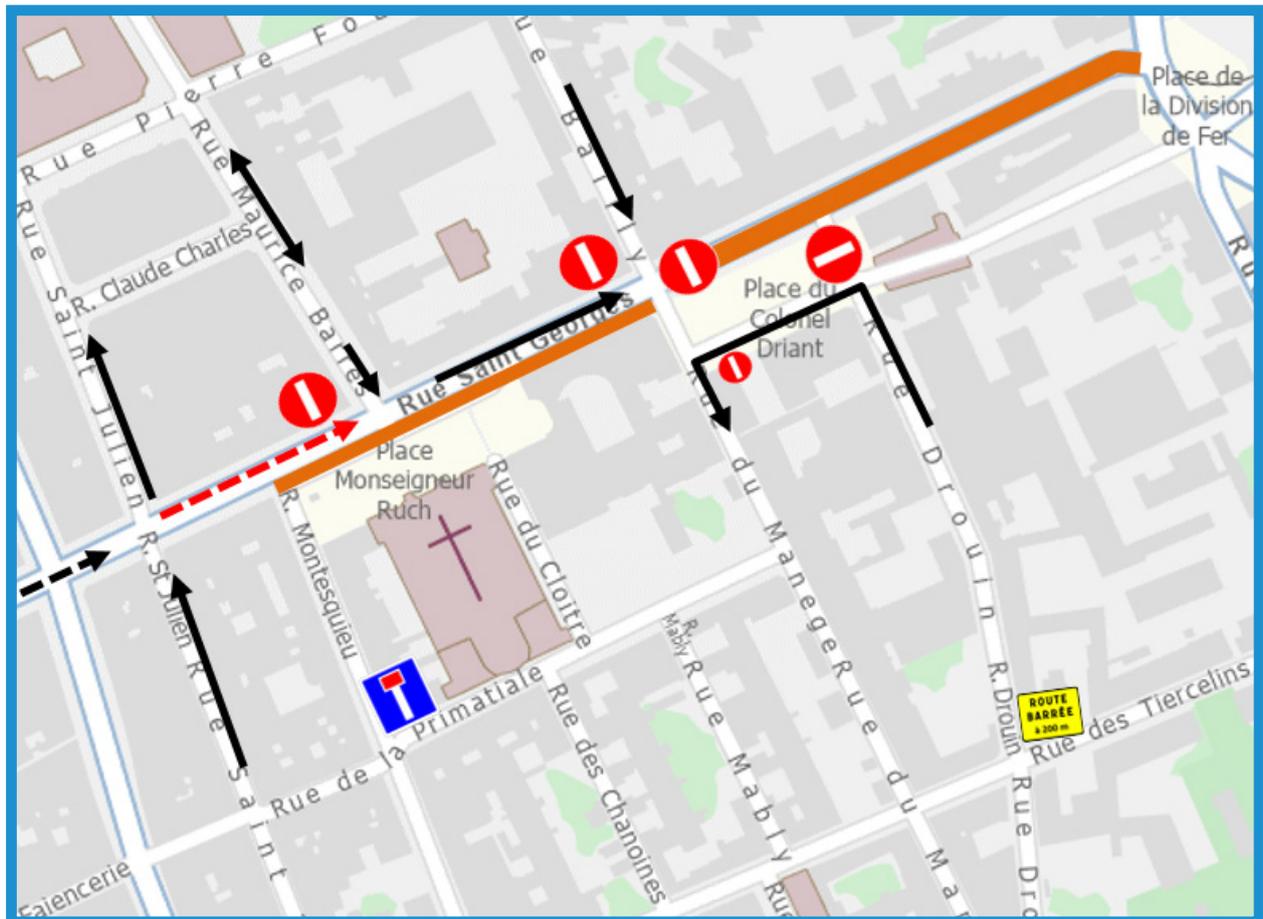
MISES EN VOIE SANS ISSUE

- ➡ Rue Montesquieu (maintien d'une mise en impasse préalable).
- ➡ Rue Pierre Sépard (mise en impasse en raison des travaux hydrauliques du boulevard Joffre).





MODIFICATION DU PLAN DE CIRCULATION DU 20 NOVEMBRE AU 22 DÉCEMBRE - DATES PRÉVISIONNELLES



- ← - - - - - → CIRCULATION INTERDITE SAUF RIVERAINS ,CYCLES, EDPM, SERVICES, SECOURS (24h/24)et livraisons de 6h00 à 13h00
- - - - - → CIRCULATION INTERDITE **et à sens unique** SAUF RIVERAINS, SERVICES, SECOURS (24h/24)et livraisons de 6h00 à 13h00
- — — — — CIRCULATION INTERDITE SAUF SECOURS UNIQUEMENT
- CIRCULATION GENERALE

La Métropole du Grand Nancy et la Ville de Nancy, conscientes de la gêne occasionnée, vous remercient de votre compréhension.

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT RELATIF AU CHANTIER, VOUS POUVEZ CONTACTER
LE MÉDIATEUR À L'ADRESSE :**



mediation-ligne1@grandnancy.eu

<p>VOS TRAJETS NOTRE DESTINATION <i>Ça change et c'est tant mieux !</i></p>	<p>PLAN MÉTROPOLITAIN DES MOBILITÉS DU GRAND NANCY</p>	<p>Nancy,</p>
	<p>métropole GrandNancy</p>	<p>métropole GrandNancy</p>